

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

Vu le décret n° 81-306 du 2 avril 1981;

Vu le procès-verbal de l'examen organisé en **juin 1988**,

M BACK FREDERIC

né le **26 fevrier 1962**, à **THIONVILLE (MOSELLE)**

est autorisé, par le présent diplôme, à porter le titre d'Infirmier diplômé d'État.

NANCY

1 juillet

88

Fait à, le 19.....

Pour *Le Préfet, Commissaire de la République de la région* **lorraine**

Commissaire de la République du département d **e Moselle**

N° **54 88 0015**

Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales,



J. MARIEZ

Vu et enregistré à la Préfecture
de la Moselle sous le n° 10.432
pour exercer en qualité de :

Infirmier Hospitalier

Metz, le 27 Juillet 1988
Pour le Préfet, Commissaire de la République

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales

Médecin Inspecteur



Docteur Eliane PIQUET

Exercera en libéral

à compter du 1.10.88

Metz le 20.9.88

Le Médecin Inspecteur
chargé des Actions Sanitaires



Docteur VILAIN